

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Autorisation CNDP N° A-A-215/2019



Déclaration de Maladie

N° W21-619578

80231

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 6847	Société : R.A.M		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : BAHAFID NOUR DDAINE			
Date de naissance : 01/01/1965			
Adresse : Résidence			
Tél. : 06 68 19 29 90	Total des frais engagés : 639,10 Dhs		

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : Dr. A. KARIMA			
Date de consultation : 08/01/2019			
Nom et prénom du malade : M. WASI			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Légitime	Conjoint	<input checked="" type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Difficulté			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca
Signature de l'adhérent(e) : Le : 26/01/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/05/2021	Ophtalmologie	308	32632	DR. ABDERRAHMANE ABBOUNA - Etablissement d'optique et d'orthoptie - Avenue Hassan II - Casablanca - Maroc - N° 2233571

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR. ABDERRAHMANE ABBOUNA - Etablissement d'optique et d'orthoptie - Avenue Hassan II - Casablanca - Maroc - N° 2233571	26/05/21	135,10

INPE : 092023860

ANALYSES - RADIGRAPHIES

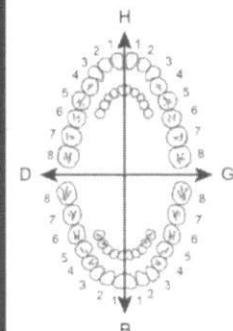
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. ABDERRAHMANE ABBOUNA - Etablissement d'optique et d'orthoptie - Avenue Hassan II - Casablanca - Maroc - N° 2233571			

AUXILIAIRES MEDICAUX

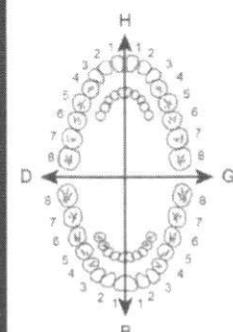
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Dr. FATIMA AMIR

Spécialiste en chirurgie et maladies des yeux

- Lauréate de la faculté de Médecine et de pharmacie Casablanca
 - Ancienne interne au CHU Ibn Rochd de Casablanca
 - Ex Ophtalmologue à l'Hôpital 20 Août Casablanca
 - Ex Chef de service d'Ophtalmologie à l'hôpital Hassan II Khouribga
 - Ex Ophtalmologue à l'Hôpital Sekkat
 - Membre de la société française d'Ophtalmologie

● ● ●

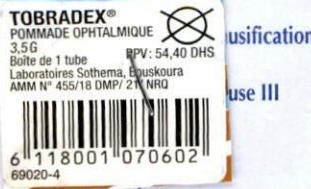
 - Chirurgie de Cataracte par Phacoémulsification
 - Chirurgie de Glaucome, Chirurgie de Strabisme
 - Chirurgie réfractive (Lasik) - Ophtalmo-pédiatrie

ORRADEX®  rétinienne - OCT - Echographie Oculaire...



٦٣

- Diplômée en imagerie et maladies retiniennes à la faculté de médecine Lariboisière (Paris Sorbonne)



- Diplômée en ophtalmologie-pédiatrique et strabologie avancée à la faculté de médecine Nantes

• Diplômée en Adaptation
de lentilles de contact à
l'Université Bordeaux II
INPE 091032532

الدكتورة فاطمة عامر

طبية اختصاصية في طب وجراحة العيون

• خريجة كلية الحسن الثاني للطب والصيدلة

• طبيبة داخلية سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد

• طبیبة عيون سابقاً بمستشفى 20 غشت

• رئيسة قسم طب العيون سابقاً بمستشفى الحسن الثاني خريبكة

• طبيبة عيون سابقاً بمستشفى السقاط

• عضو الجمعية الفرنسية لطب وجراحة العيون

وتقديمه في حالة الحالات متعددة النكبات التي تهدىء الأوضاع

- مسح صدره في جراحة الجلالة وتصحیح النظر بالليزر من جامعة الـ
- متخصصة في علاج أمراض العيون مثل العدوانية والـ

- مخصوصة في علاج أمراض سبعة العين من جامعة السريون بباريس
- متخصصة في علاج معاقة العين وعيوب الرؤية

Casablanca, le

الدار البيضاء، في ..

Ordonnance

